



donation d'un bien propre avec 2 enf d'un autre lit

Par **jade1970**, le **16/02/2012 à 13:38**

Bonjour,

Je ne trouve pas de réponse (solution) à notre situation.

Mon mari a racheté sa maison d'un premier mariage (achat en commun ex femme d'un an, puis divorce avec 2 enfants). Donc il a redémarré à zéro avec cette maison (rachat seul +soulte), il l'a pu la racheter car j'étais là financièrement (mais je n'ai pas voulu être caution du crédit pour autant), et puis surtout on pensée la revendre et acheter quelque chose en commun. Finalement il ne souhaite plus la vendre, mais souhaite étant donné que je participe moi aussi au dépenses crédit et autres liées à cette maison m'en faire donation de moitié (car cette maison il l'avais depuis seulement 1 an), il a 2 enfants d'un premier lit, moi j'en ai 1.

Nous sommes marié depuis le 29 octobre 2011.

Il souhaite faire une donation de 50 % à moi-même son épouse + un testament authentique avec (pour moi et lui) l'usufruit de la maison jusqu'au dernier vivant, puis partage à part égal entre ses enfants (2) et mon enfants (une fois notre départ).

Es ce possible ?

Apparemment je peux avoir en donation vu qu'il a 2 enfants, 1/4, puis aucun usufruit.

Y a t'il une solution à notre problème.

Son notaire est incapable de nous donner une solution juste.

Cordialement